



Formation recyclage Transpalette électrique accompagnant

Objectifs Opérationnels :

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Identifier les caractéristiques techniques des transpalettes de la (ou) des catégorie (s) concernée (s)
- Être capable de s'adapter aux particularités de l'entreprise et du chantier
- Respecter les interdictions d'utilisation
- Vérifier si les opérations périodiques d'entretien sont conformes à la bonne utilisation du gerbeur.
- Contrôler le dispositif de sécurité général avant la réalisation des manœuvres et du transpalette.

Public concerné :

Conducteurs permanents ou occasionnels de transpalettes à conducteur accompagnant.

Prérequis particulier :

Être reconnu apte après une visite médicale à l'utilisation d'un transpalette à conducteur accompagnant.

Avoir suivi la formation initiale au préalable.

Durée : 1 jour soit 7 heures

Effectif : 4 personnes maximum

Maintien des connaissances :

Un recyclage est préconisé tous les 5 ans

Méthodes pédagogiques :

- Le formateur parle, montre et expose au moyen de questions.
- Mise en pratique directement sur le terrain ou en centre de formation à partir de situations concrètes
- Mise en situation avec mise à disposition d'un transpalette automateur à conducteur accompagnant par l'entreprise recevant la formation en intra.

Moyens pédagogiques :

- Matériels et supports audiovisuels.
- Documentation technique.
- Document de synthèse, résumant la formation, remis à chaque participant.

Validation :

Délivrance d'une autorisation de conduite, par l'employeur
 Attestation de fin de formation.

Evaluation :

Contrôle des connaissances théoriques par QCM et pratiques, vérifiant l'aptitude des candidats à utiliser des transpalettes à conducteur accompagnant en sécurité.

Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :

Carole LAIR : c.lair@pfc-formation.fr Tél .06 15 12 56 23

Estelle CUNY : e.cuny@pfc-formation.fr Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

Référent administratif :

Mme Carole LAIR Tel : [06.49.67.45.02](tel:06.49.67.45.02)

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel [06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel [06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

REMARQUE :

Chaque participant devra se munir de chaussures de sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

La sécurité

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

Analyse des risques liés à l'utilisation du transpalette

- Recherches des risques
- Mesures de prévention

Textes relatifs à la conduite du transpalette

- Décret 98-1084
- Article R.4323-55 du code du travail

Technologie du transpalette

- Différents types
- Les différents mouvements
- Technologie et terminologie
- Les dispositifs de sécurité
- Les organes de commande

Vérification du transpalette

- Vérifications journalières
- Vérifications générales périodiques
- Maintenance de 1er niveau

Plaques de charges du transpalette

- Règles de stabilité
- Plaque d'identification
- Différentes présentations de plaques de charges
- Exercices d'application

Règles de conduite et de sécurité relatives au transpalette

- Le conducteur
- Qualification
- Protection personnelle
- Règles générales de conduite
- Circulation et milieu de travail
- Travail en charges
- Règles particulières
- Symboles et étiquettes des emballages

FORMATION PRATIQUE

- Adéquation
- Vérifications de début de poste
- Circulation à vide/en charge
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Stockage et déstockage d'un gerbage en pile
- Arrêter le transpalette en sécurité
- Maintenance 1er niveau
- Vérification de fin de poste.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.